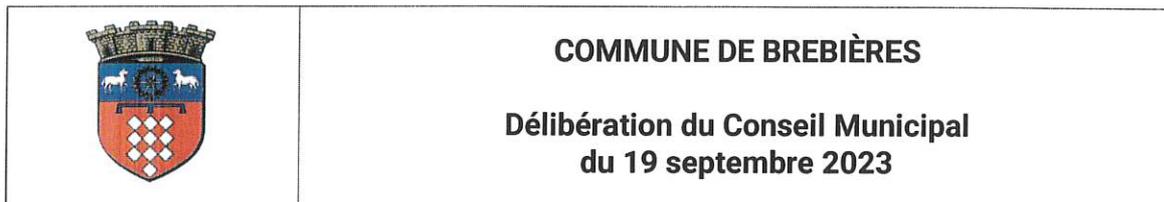


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize septembre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPRESZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRESZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BARAN Viviane
M. LOBRY Frédéric

donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 14

Présents : 27
Votants : 29

URBANISME

N° 5 – Avenue du Chemin des Dames / Rue des Roses - Cession d'une partie de parcelle communale

Contexte :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la parcelle AO 208 sise avenue du chemin des Dames est propriété de la commune, suite à l'acquisition faite auprès de la société La Maison Familiale dans le cadre de la rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts de la Cité Bon Secours aménagée dans les années 50.

Cette parcelle fut aménagée en espace vert sur lequel est implanté un abribus. Elle appartient toujours au domaine communal privé.

Plus tard, une autorisation de passage avait été accordée au propriétaire de la parcelle AO 209, 13 rue des Roses, parcelle limitrophe à la AO 208.
Un aménagement dudit passage a ensuite été réalisé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la demande des nouveaux propriétaires de la parcelle AO 209, [REDACTED] pour acquérir cette partie de terrain, d'une contenance d'environ 30 m².

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 12 décembre 2022,
Monsieur le Maire propose de vendre au prix de 28 € le m² cet accès AO 1103 (ex AO 208p) au propriétaire riverain.

Cette vente se fera par acte administratif. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

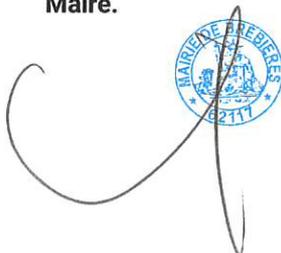
➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,**

- **DECIDE** d'accepter la cession à [REDACTED] par la commune de BREBIERES de la parcelle AO 1103 (AO 208p) d'une contenance d'environ 30 m² au prix de 28 € le mètre carré,
- **DECIDE** que la vente se fera par acte administratif reçu par Monsieur le Maire de BREBIERES et donne pouvoir au 1er adjoint au Maire, qui comparaitra à l'acte de vente au nom et pour le compte de la commune de BREBIERES en vertu de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 et de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Publiée le 28/9/2023
Affichée le 28/9/2023

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 062-216201731-20230919-DCM202330-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>